



Merial annonce l'approbation de NexGard® dans l'Union européenne Premier et seul comprimé à mâcher mensuel à saveur de bœuf contre les puces et les tiques du chien

**- Renforcement du portefeuille d'antiparasitaires de Merial
pour animaux de compagnie, préparatifs d'un lancement mondial –**

Paris, France – Le 18 février 2014 – Sanofi (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) et sa division Santé Animale Merial annoncent aujourd'hui que la Commission européenne a approuvé NexGard® (*afoxolaner*) dans le traitement des infestations par les puces et les tiques, chez le chien. Un traitement par voie orale élimine les puces pendant au moins 5 semaines et les tiques pendant au moins un mois. NexGard est également indiqué dans le traitement de la dermatite par allergie aux piqûres de puces¹.

« L'approbation de NexGard en Europe, moins de 6 mois après celle de la FDA des États-Unis, est une étape importante pour Merial et renforce son portefeuille d'antiparasitaires pour les animaux de compagnie. Il représente une option thérapeutique supplémentaire et innovante pour notre clientèle vétérinaire. C'est aussi l'illustration du leadership de Merial sur le marché mondial des antiparasitaires pour animaux domestiques et de sa maîtrise des nouvelles technologies : cette fois-ci, grâce à un produit ayant du goût et facile à utiliser, représentant une expérience positive à la fois pour le chien et son maître », a indiqué Carsten Hellmann, Vice-Président Exécutif de Merial. « Nous venons de commencer le déploiement de ce produit aux États-Unis et pouvons désormais le lancer en Europe et dans d'autres régions du monde. Ce lancement mondial d'un produit oral innovant va soutenir la croissance future de Merial. »

Le nouveau principe actif de NexGard, l'*afoxolaner*, est une molécule dérivée de l'isoxazoline, dotée d'un mécanisme d'action entièrement nouveau. Il agit comme un « ectoparasiticide », ce qui signifie qu'il détruit les parasites, comme les puces et les tiques, qui vivent sur la peau ou dans la fourrure des animaux. NexGard élimine rapidement les puces avant qu'elles ne puissent pondre et confère une protection durable contre les tiques.

Les puces et les tiques peuvent poser de graves problèmes de santé aux animaux domestiques. Un programme préventif contre les puces et les tiques est un élément essentiel des soins à leur prodiguer. NexGard est le premier et le seul comprimé à mâcher à saveur de bœuf indiqué dans le traitement des infestations par les puces et les tiques chez le chien adulte et le chiot à partir de huit semaines ou de deux kilos.

Des études ont démontré que NexGard était efficace dans le traitement des infestations par les principales espèces de puces et de tiques du chien. Selon les études, NexGard est agréable au goût et 90 % des chiens acceptent de le mâcher². Il est bien toléré lorsqu'il est administré à la dose thérapeutique prescrite. Des effets secondaires légers (problèmes gastro-intestinaux) ont été observés à l'administration de doses plusieurs fois supérieures à la dose recommandée. NexGard sera exclusivement prescrit sur ordonnance.

Références

1. NexGard – Résumé des caractéristiques du produit
2. NexGard – Rapport public d'évaluation (EPAR), EMA



A propos de Merial

Axé sur l'innovation, Merial est un leader mondial en santé animale proposant une gamme complète de produits destinés à améliorer la santé, le bien-être et les performances d'un grand nombre d'espèces animales. Présent dans plus de 150 pays, Merial emploie environ 6 200 personnes et enregistre un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards d'euros. Merial est une entreprise du Groupe Sanofi. Pour plus d'informations, prière de se reporter au site. www.merial.com

A propos de Sanofi

Sanofi est un leader mondial intégré de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients. Sanofi possède des atouts fondamentaux dans le domaine de la santé avec sept plateformes de croissance : la prise en charge du diabète, les vaccins humains, les produits innovants, la santé grand public, les marchés émergents, la santé animale et le nouveau Genzyme. Sanofi est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution, le nombre moyen d'actions en circulation ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2012 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2012 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Contacts:

Sanofi Relations Presse

Flore Larger
Tél. : +33 (0)1 53 77 46 46
mr@sanofi.com

Relations Investisseurs

Sébastien Martel
Tél. : +33 (0)1 53 77 45 45
ir@sanofi.com

Merial Relations Presse

Heidi De Wit-Sommerfeld
Tél. : +1 678 638 3763
heidi.dewit-sommerfeld@merial.com